



## Prime objectif stipulée dans contrat non versée

Par **jo2012**, le **17/03/2010** à **18:48**

Bonjour,

Dans mon contrat de travail, il est écrit :

"le titulaire percevra en plus de sa rémunération mensuelle brute,  
- une rémunération variable dénommée prime d'objectifs pouvant atteindre le montant annuel brut équivalent à un mois de salaire brut. Le montant réellement versé sera fonction de la réalisation des objectifs fixés chaque année. Cette prime sera versée en 2008 prorata temporis et sera garantie au titulaire."

En 2008 j ai bien perçu cette prime, mais pour l'année 2009 je n ai rien reçu. Pourtant mes objectifs ont été atteints. La direction a tout simplement décidé de ne pas en verser. N'ayant jamais signé aucun avenant ou quelconque autre accord, quels sont mes droits? Suis je en droit de réclamer cette prime?